

No. 13543

---

**BANGLADESH**

**Declaration of acceptance of the obligations contained in the  
Charter of the United Nations. Dacca, 8 August 1972**

*Authentic text: English.*

*Registered ex officio on 17 September 1974.*

---

**BANGLADESH**

**Déclaration d'acceptation des obligations contenues dans la  
Charte des Nations Unies. Dacca, 8 août 1972**

*Texte authentique: anglais.*

*Enregistrée d'office le 17 septembre 1974.*

[TRADUCTION — TRANSLATION]

## BANGLADESH: DÉCLARATION<sup>1</sup> D'ACCEPTATION DES OBLIGATIONS CONTENUES DANS LA CHARTE DES NATIONS UNIES

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH  
DACCA

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le 8 août 1972

N° UNEC-55/72

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom du Gouvernement de la République populaire du Bangladesh, j'ai l'honneur de soumettre la présente demande d'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies.

Je déclare que la République populaire du Bangladesh accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à s'acquitter de ces obligations.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir saisir immédiatement le Conseil de sécurité de la présente demande et de prendre toutes autres mesures appropriées à ce sujet.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République populaire du Bangladesh,

[Signé]

M. ABDUS SAMAD AZAD

Son Excellence Kurt Waldheim  
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies  
New York

---

<sup>1</sup> Remise au Secrétaire général le 8 août 1972. Par la résolution 3203 (XXIX)\* qu'elle a adoptée à sa 2233<sup>e</sup> séance plénière, le 17 septembre 1974, l'Assemblée générale a admis le Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies.

\* Nations Unies, *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 31* (A/9631), p. 2.